

Règlement général Quad ©COPYRIGHT



Compequad met en place le Trophée Off-Road 2013 qui se déroulera en 3 Bajas et un enduro aux lieux et dates suivantes :

16/17 Mars : Baja Quad des Corbières (11)

22/23 Juin : Baja Quad des Lochereaux (49)

5/6 Octobre : Baja Quad de Castelnegre (11)

2/3 Novembre : Cantal Enduro Sprint TT QUAD (15) Un règlement particulier sera édité

Art 1 : Les épreuves du Trophée Off-Road sont des épreuves sur invitation inscrites au calendrier national FFM, elles sont ouvertes aux pilotes licenciés NCA, NCB et licence une manifestation (voir condition d'obtention site www.ffm.org).

Ces épreuves sont réservées aux quads et quadricycles suivant 4x4 et 4x2 dont la cylindrée minimum est 250cm³ et maximum 1000 cm³.

la formule d'engagement est 1 ou 2 pilotes et 1 ou 2 quads.

Le nombre maximum d'engagés sera de 150 équipes duo et solo compris.

Art 2 : Pour les Bajas le parcours varient entre piste roulante, partie enduro, glisse, prairie, la distance des circuits varient entre 25 et 30 km.

La distance totale à parcourir sur une Baja pour le vainqueur sera de 460 km, le nombre de tours à parcourir pourra varier en fonction de la longueur du circuit.

Art 3 : Les droits d'engagement sont fixés à **230 Euros pour les duos et 180 Euros pour les solos**. Les engagements de tous les concurrents devront parvenir à l'organisateur au moins un mois avant chaque épreuve. Passé ce délai, le montant de l'engagement sera majoré de 60 euros.

Engagement la dernière semaine majoration 100 Euros.

La Baja étant une épreuve sur invitation, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement d'un pilote ou d'une équipe sans avoir à en fournir la raison. Les droits d'engagement seront intégralement remboursés aux candidats refusés. L'organisateur remboursera les concurrents inscrits qui, pour des raisons de force majeure, déclareraient forfait par lettre recommandée, à concurrence de 50% jusqu'à 30 jours avant la date de l'épreuve et 25% entre 30 et 15 jours avant la date de l'épreuve. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Les engagements devront être adressés par courrier à COMPEQUAD. Tout bulletin d'engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

Les numéros seront attribués dans l'ordre d'arrivée des engagements et serviront à déterminer l'ordre de départ du prologue.

Les concurrents qui s'inscriront à toutes les épreuves conserveront le même numéro sur l'ensemble du Trophée Off-Road.

Art 4 : Contrôles administratif

Les horaires des contrôles administratifs seront indiqués sur le règlement particulier de l'épreuve.

Horaires Type

Vendredi: 16h00 à 21h00 : Contrôle technique et administratif

Samedi:

- 8h – 11h : contrôles administratifs et techniques
- 12h – 13h30h : Prologue
- 14h00 – Départ de la Baja.

Dimanche:

- 10h00 – Remise des prix

Le pilote devra présenter sa licence NCB ou NCA en cours de validité.

Pour les licences une manifestation le pilote devra présenter la fiche complétée téléchargée sur le site de la FFM www.ffm.org. Il devra également présenter un certificat d'aptitude aux sports mécaniques datant de moins de 6 mois et un chèque de 59 €uros à l'ordre du club représentant le pouvoir sportif sur l'épreuve.

Aucune licence à la journée ne sera remplie via internet sur place.

Un transpondeur sera remis à chaque pilote ou équipe lors de leur passage au contrôle administratif. contre une caution de 100 euros. La caution sera restituée après la course, lorsque le pilote aura remis le transpondeur à l'organisation.

Un support supplémentaire sera également remis aux équipes Duo, dans le cas où celui n'est pas restitué en fin de compétition, l'équipe devra s'acquitter de la somme de 10 €uros.

Les N° de course seront également remis au contrôle administratif, ils se présenteront sous forme de feuille adhésive au format 25 Large x 20 long.

Les N° avant et arrière seront fournis.

Sur cette feuille seront apposés les numéros de course et les logos des partenaires de l'épreuve. En aucun cas ces logos devront être cachés, si l'infraction est constatée le pilote ou l'équipe devra s'acquitter de la somme de 150 €uros.

Un ou deux bracelets seront remis aux pilotes, sur lequel sera inscrit leur numéro de course, ils devront le garder tout au long du week-end, et un contrôle sera fait à chaque sortie des stands.

Dans le cadre du respect des règles environnemental chaque pilote ou équipe devra déposer un chèque de caution de 30 €uros, celui ci lui sera restitué lors de son départ à condition que son emplacement soit propre et que les poubelles aient été déposés dans la benne destiné à cela. Un sac poubelle sera fourni à chaque équipe.

Contrôles techniques

Les contrôles techniques auront lieu en même temps que les contrôles administratifs.

Un commissaire technique sera responsable de la vérification des machines et des équipements de sécurité. Dans le cas où l'équipe roule avec 2 quads, ils devront être présentés tous les deux en même temps au contrôle.

Contrôle du niveau sonore

Le contrôle du bruit sera systématiquement effectué, le niveau sonore devra être de 112 DB.

Marquages

Une marque de peinture sera apposée sur le cadre et le silencieux. Les éléments marqués seront vérifiés en fin de course. Deux silencieux pourront être contrôlés et marqués.

Casque et équipement

Les pilotes devront être équipés d'une tenue de cross ou enduro, d'un casque d'un modèle agréé et d'une protection homologuée pectorale et dorsale.

Les casques devront être munis de bandes réfléchissantes.

Machines

Seront admis les quads et quadricycles, 2 ou 4 T, dont la cylindrée minimum est de 250 cc et maximum 1000 cc, 2 et 4 roues motrices.

Les machines devront être conformes à l'art. 6 des règles techniques du règlement FFM – Championnat de France endurance TT quad et devront être équipées des éléments de sécurité suivants : coupe circuit au guidon relié au pilote, nerf-bars ou repose-pieds intégraux, barre de protection à l'arrière.

Chaque machine devra être équipée d'un éclairage à l'avant et à l'arrière et d'un feu rouge indépendant à l'arrière.

Chaque quad devra porter 2 plaques à numéro, l'une à l'avant du véhicule, l'autre à l'arrière, sur l'arceau arrière, parallèlement à l'axe de la piste. Les N° autocollants seront fournis par l'organisateur.

Art 5 :

Déroulement de l'épreuve- ils pourront être modifiés en fonction (voir règlement particulier de chaque épreuve)

Vendredi: 16h00 à 21h00 : Contrôle technique et administratif

Samedi:

- 8h – 11h : contrôles administratifs et techniques
- 12h – 13h30h : Prologue
- 14h00 – Départ de la Baja.

Dimanche:

- 11h00 – Remise des prix

Prologue

Un prologue chronométré, sur un parcours de 2 à 3 kms, permettra de déterminer l'ordre de départ. Le prologue pourra être reconnu à pied par les concurrents.

Départ

Dès la sortie du Prologue les concurrents seront placés sur la ligne d'accès au départ dans l'ordre des temps réalisés. Seul le pilote prenant le départ sera autorisé à y pénétrer. Les départs seront donnés 1 par 1, toutes les 5 secondes, à partir de 14h00.

A aucun moment le Quad ne pourra repasser par les stands avant le départ.

Aucune intervention mécanique ne sera autorisée sur la ligne de départ.

Seul un changement de roue pourra être effectué en cas de crevaison et l'intervention se fera sous le contrôle d'un commissaire.

Aucune reconnaissance du parcours n'est autorisée. Chaque pilote découvrira la boucle en prenant son relais.

Arrivée

L'arrivée se fera sur le 1er concurrent ayant parcouru 460 km ou lorsque le temps de 9h30 sera écoulé. La sortie des stands sera fermée dès le passage à damier du premier concurrent.

Le classement se fera, à nombre de tour égal, au meilleur chrono total.

Pour être classés, les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée au maximum 1 heure après l'arrivée du premier sans quoi son dernier tour sera décompté.

Art 6

STAND ET ASSISTANCE

Un parc d'assistance (stands) sera installé le long du circuit et sera le seul lieu de ravitaillement et d'assistance autorisé. Toutes les pièces pourront être changées, sauf celles marquées lors du contrôle technique.

Les stands de 4x4 mètres seront réservés uniquement à l'assistance.

Un parc camping sera aménagé en arrière de cette zone assistance.

Une panne sur le circuit pourra être réparée par le pilote aidé ou non par le pilote d'une autre équipe (remorquage interdit, cas de mise hors course).

Pour les équipages de 2 pilotes, les relais se feront uniquement dans ce parc.

Le nombre des véhicules et assistants sera limités dans le parc.

Il est formellement interdit de fumer, allumer des barbecues ou faire de la soudure dans les stands. Aucun mégot ne devra être jeté au sol. (voir Art sanctions)

Il est autorisé de souder un arrière du stand.

Chaque stand devra être muni d'un extincteur de 6 kgs, en état de fonctionnement. L'extincteur devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires. En dehors des concurrents, il est strictement interdit de pénétrer et circuler dans la zone des stands avec un engin à moteur quel qu'il soit.

La circulation des concurrents dans les stands se fera à vitesse réduite 10KM/H maxi.

ART. 7

SANCTIONS

Machine non conforme au contrôle technique	départ refusé
Casque ou équipement non conforme	départ refusé
Contrôle de bruit en fin d'épreuve (tolérance 2 db)	10 minutes
Usage d'une machine non vérifiée au technique	disqualification
Fumer dans les stands ou mégot écrasé au sol	disqualification
Véhicules non autorisés dans les stands	30 minutes
Non utilisation du tapis environnemental	1ère infraction : rappel 2ème infraction : 30 minutes
Vitesse excessive dans les stands	1ère infraction : 30 minutes 2ème infraction : disqualification
Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands	disqualification
Non respect du balisage de la piste ou des stands	disqualification
Circuler sans casque (piste, emprise de la manifestation)	disqualification
Ravitailler moteur en marche ou pilote sur la machine	disqualification
Réparation sur la piste contraire au règlement	disqualification
Remorquage sur le circuit	disqualification
Ravitaillement hors stand	2 Tours

Seul sont autorisés les dépannages effectués par l'organisation

ART. 8

CLASSEMENT

Par épreuve et au classement général seront récompensés les 3 premiers au scratch.
Coupes et lots

Seront également récompensés les 3 premiers des catégories suivantes :
Coupes

Les catégories :

- 4x2
- 4x4
- Mixte 4x4 4x2 pour les duos.
- féminine
- Team Duo 4x4 : **Equipe de 1 ou 2 pilotes ayant participé aux 4 épreuves avec les mêmes équipiers.**
- Team Duo 4x2 : **Equipe de 1 ou 2 pilotes ayant participé aux 4 épreuves avec les mêmes équipiers.**
- Individuel Team 4x2: **Pilote ayant participé en duo à l'ensemble des épreuves mais avec des co équipiers différents, le pilote comptabilisera les points marqués lors de chaque épreuve.**

- Individuel Team 4x4: **Pilote ayant participé en duo à l'ensemble des épreuves mais avec des co équipiers différents, le pilote comptabilisera les points marqués lors de chaque épreuve.**

- IRON MAN QUAD Solo 4x4 : **Pilote ayant participé aux 4 épreuves en solo.**

- IRON MAN QUAD Solo 4x2: **Pilote ayant participé aux 4 épreuves en solo.**

- Vétéran scratch 4x4 et 4x2 Duo et solo confondus (si duo, les 2 pilotes devront être vétérans)

Aucune coupe ou lots ne sera expédiés, ils devront être impérativement retirés par les pilotes récompensés lors des remises des prix.

Un classement cumulé sera effectué sur l'ensemble des épreuves pour déterminer le vainqueur du « Trophée Off Road 2013 ». Les 30 premiers (scratch et par catégorie) marqueront des points à chaque épreuve selon le barème suivant :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
50	45	43	40	38	36	34	32	30	28
11ème	12ème	13^{ème}	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
26	24	22	20	18	16	14	13	12	11
21ème	22ème	23ème	24ème	25ème	26ème	27ème	28ème	29ème	30ème
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de places de 1er, 2ème, etc...

Lors du Cantal Enduro Sprint qui comptera pour le Trophée Off-Road, pour les Team Duo les temps réalisés lors des spéciales par les deux pilotes seront cumulés, et le Team qui aura réalisé le meilleur temps sera déclaré vainqueur.

La remise des prix du classement général Trophée aura lieu à l'issue du Cantal Enduro Sprint.

ART. 9

REGLEMENTATION

Ces épreuves seront organisées conformément aux prescriptions du Code Sportif National et RTS de la FFM et du présent règlement.

ART. 10

RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 200 € pour les moteurs 2T et de 350 € pour les moteurs 4T. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Toutes réclamations devront être déposées au Directeur de course au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats.

ART. 12 – OFFICIELS

Directeur de course de l'ensemble du Trophée Off-Road : Gomez Jean
Commissaires techniques
Commissaires sportifs
Commissaires sportifs
Chronométrage Compequad-

ART. 13 – ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance propre à l'épreuve et conforme au code sportif.

ART. 14 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

- Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.
- Dès le Lundi il sera procédé au dé balisage de la piste, et nettoyage complet ainsi que remise à l'état initial du site.
- Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental. La dimension minimum du tapis sera au moins égale à l'empattement et à la largeur du Quad.
- Un bidon sera mis en place pour la récupération des produits usagers tel que Huile ou liquide de refroidissement.
- Un sac poubelle sera fourni à chaque concurrent dans lequel il devra déposer ses déchets et lors de son départ le sac devra être déposé dans la benne prévu à cet effet.
- Il est interdit de fumer dans les stands.
- Il est interdit d'écraser les mégots de cigarette au sol quel que soit l'endroit sur le lieu de la compétition.
- Un chèque de caution de 30 €uros sera demandé lors de l'installation des stands il sera rendu lors du départ des concurrents si le lieu est propre.

Retrouvez toutes les infos sur www.compequad.com
Renseignements Tel 03 85 30 95 38

©COPYRIGHT A27R1CC copie même partielle interdite

